

28 MARS 2017- LISIEUX

*Formation au mécénat culturel
et groupe de travail tourisme lié
aux cathédrales*

Espace Victor Hugo, salle 1
Place Boudin Desvergées,
14100 LISIEUX

9h30

**Accueil café et inauguration de
l'exposition « La cathédrale : objet
urbain ? »**

10h-13h

**Formation mécénat culturel par
Béatrice Bernaud-Pau, Consultante
relations institutionnelles pour les
entreprises**

13h-14h

**Buffet avec exposition « La
cathédrale: « objet » urbain ?**

14h-15h30

**Groupe de travail « Tourisme lié aux
cathédrales », animé par Céline
Juteau, conseillère Villes de France**

15h30-17h30

**Visite de la cathédrale et de la
basilique (possibilité de quitter le
groupe à la fin de la visite de la
cathédrale à 16h30 selon vos
horaires de train)**

PROGRAMME

Cet événement est à destination des adhérents de Villes de France et des membres du réseau des Villes-Cathédrales (nombre de places limité à 20 personnes).

Conditions générales

INSCRIPTION

Les inscriptions sont validées après réception du bulletin d'inscription signé à :

Villes de France

94 rue de Sèvres - 75007 Paris

ou celine.juteau@villesdefrance.fr ou contact@villes-cathedrales.fr

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), vous recevrez :

- 1/ une confirmation d'inscription accompagnée du programme détaillé de la journée valant également convocation à la formation.
- 2/ une facture valant convention bilatérale.
- 3/ Une attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation.

TARIFS

Groupe de travail : gratuit

Formation Adhérents Villes de France : 50 euros la session

Formation Non adhérents : 70 euros la session

Les tarifs indiqués comprennent la formation et la documentation pédagogique.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation peut s'effectuer soit :

- par chèque libellé à l'ordre de Villes de France
- par virement direct en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de la collectivité, sur le compte : **RIB / 30002 00424 0000007196K - 19**

ANNULATION

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, courrier). Elle fera l'objet d'un accusé réception. Jusqu'à 48 heures avant la formation, Villes de France facturera 50% du prix de la formation. Après cette date, soit 48 heures avant la formation, Villes de France facturera la totalité des frais de formation.

Inscription par mail :
contact@villes-cathedrales.fr

www.villes-cathedrales.fr

Ce bulletin individuel est à retourner
dûment rempli et signé à :

Villes de France - 94 rue de Sèvres
75007 Paris

Inscription par mail :

celine.juteau@villesdefrance.fr

ou contact@villes-cathedrales.fr



Nom, prénom du participant :

Fonction :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Tél.:

Email :

Mode de paiement :

Signature avec Cachet de la Collectivité :

www.villes-cathedrales.fr

Réseau des Villes-Cathédrales
porté par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61 - Fax : 01 45 44 24 50